

CONTRAT D'ADHÉSION AU SERVICE DE COUPON-CRÉDIT PROVINCIAL



496, 2^e Avenue, Québec, Qc G1L 3B1

(Les renseignements donnés ci-dessous sont confidentiels)

VEUILLEZ DACTYLOGRAPHIER OU ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES

Contrat d'adhésion au service de coupon-crédit

Preneur : ENTREPRISE PRIVÉE
SOCIÉTÉ
CORPORATION
INSTITUTION

Taxi Coop 525-5191
Tél. : 525-4953
Fax : 525-8303

Nom de la compagnie :

Direction :

Responsable :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone : #

Télécopieur :

Adresse Courriel :

* Veuillez nous mentionner si l'adresse de FACTURATION et de LIVRAISON des coupons est la même, dans le cas échéant, veuillez nous l'indiquer.

Si cette demande est acceptée, son signataire ou la personne, organisme ou compagnie pour lequel il est autorisé à la signer, s'engage à payer son compte dans un délai de trente (30) jours à compter de la date du relevé mensuel par paiement intégral des courses accomplies et des services rendus, plus 5% de frais d'administration.

Le signataire ou la personne, l'organisme ou la compagnie pour lequel il est autorisé à signer, s'il désire fermer le compte et mettre un terme au contrat d'adhésion au service de coupon crédit, doit obligatoirement aviser Taxis Coop Québec 525-5191 et remettre tous les coupons qu'il a en sa possession. Toutefois, il demeure responsable pour ceux en circulation, même après avoir avisé de la fermeture du compte.

Le signataire ou la personne, l'organisme ou compagnie pour lequel il est autorisé à signer se déclare responsable de la perte ou du vol de tous coupons ou de tous carnets de coupons en sa possession et des conséquences et préjudices encourus par cette perte ou ce vol. Il est très important de mentionner que si un employé change de département le livret de coupons est encodé à la direction et non à l'employé. Il faut aussi mentionner que si le responsable de votre département prête un coupon à un autre département le coupon sera facturé au responsable du livret.

Le signataire ou la personne, l'organisme ou compagnie pour lequel il est autorisé à signer la présente demande s'engage à donner immédiatement avis verbal et écrit à **TAXI COOP QUÉBEC 525-5191** de toute perte ou vol de coupons ou de carnets de coupons en sa possession.

Le signataire ou la personne, l'organisme ou la compagnie pour lequel il est autorisé à signer la présente demande s'engage à remplir lui-même tous coupons qu'il pourrait utiliser lors d'un déplacement en taxi et en se déclare pleinement responsable du contenu de tous ces coupons.

Le signataire ou la personne, l'organisme ou la compagnie pour lequel il est autorisé à signer reconnaît, si la présente demande est acceptée, que les coupons que pourra lui faire parvenir **TAXI COOP QUÉBEC 525-5191**, demeureront son entière propriété et qu'ils devront lui être retournés sur simple demande.

De plus le signataire ou la personne, l'organisme ou la compagnie pour lequel il est autorisé à signer la présente demande, reconnaît que les coupons qu'il pourrait obtenir de **TAXI COOP QUÉBEC 525-5191** peuvent être valides que dans les Taxis faisant partie de **TAXI COOP QUÉBEC 525-5191** et ne seront pas utilisables dans toutes autres voitures taxis.

SIGNÉ À : _____

DATE: _____

X

Ministre, Président, ou personne dûment autorisée à
cette fin, pour et au nom du Preneur

(Section réservée à taxi COOP)

Numéro de compte : _____

Administrateur dûment autorisé pour et au nom de la Coop